

Conseil municipal de Plozévet

29 avril 2026

Compte rendu du conseil municipal n°3

Le 29 Avril 2026, à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation: le 21 Avril 2026.

Étaient présents:

Messieurs: ANGEBAUD Roger, BELLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames: BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents:

Monsieur GOYAT David a donné procuration à Monsieur MAUDUIT Wilfrid.

Assistait également à la réunion:

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Déroulé détaillé de la séance

1. Ouverture de séance et secrétaire de séance

Madame La Maire, Claudie GUENOLE, ouvre la séance du conseil municipal et salue les élus ainsi que le public présent. Mathilde SQUIBAN est proposée comme secrétaire de séance. Aucune opposition n'étant exprimée, elle est désignée secrétaire de séance.

La secrétaire procède à l'appel des membres du conseil. David GOYAT est annoncé excusé, avec procuration donnée à Wilfrid MAUDUIT. Une vérification finale de la feuille d'émargement reste nécessaire pour établir la liste exhaustive des présents, absents et procurations.

Madame La Maire adresse, en préambule, des félicitations à Lounis BELLAHMER pour la naissance de sa fille Daphné.

2. Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le compte rendu du précédent conseil municipal, transmis avec la convocation, est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée dans la transcription; aucun vote contre ni abstention n'est entendu. Le compte rendu est approuvé.

3. Approbation des comptes financiers uniques 2025

Fabien BOURDON présente les comptes financiers uniques 2025. Il rappelle que le CFU regroupe les éléments qui relevaient auparavant du compte administratif et du compte de gestion. Il précise que le vote porte sur la validation des résultats comptables et non sur l'opportunité des choix politiques antérieurs.

Budget Avel-Dro

Le budget Avel-Dro est présenté comme équilibré en fonctionnement. Les échanges ne font pas apparaître de difficulté particulière sur ce budget.

Madame la Maire quitte la salle pour la séquence de vote, le CFU Avel Dro est adopté à l'unanimité.

Budget Lotissement de Kersyvet

Fabien BOURDON rappelle qu'il s'agit d'un budget de lotissement fonctionnant en gestion de stocks. Les montants inscrits entre fonctionnement et investissement doivent donc être lus comme des écritures de stock et non comme des dépenses ou recettes ordinaires comparables au budget principal.

Madame la Maire quitte la salle pour la séquence de vote du compte, le CFU de Kersyvet est adopté à l'unanimité.

Budget principal de la commune

Un échange s'engage sur la capacité d'autofinancement figurant dans le rapport d'orientation budgétaire. La minorité estime que certains produits et charges d'ordre auraient été intégrés à tort dans les produits et charges réels. Fabien BOURDON répond que les données du débat d'orientation budgétaire étaient alors provisoires et que les comptes définitifs permettent de compléter et, le cas échéant, corriger l'analyse.

Madame la Maire quitte la salle pour la séquence de vote, le CFU de la Commune est adopté par 18 voix pour et 4 contre.

4. Affectation du résultat 2025 du budget commune

Après le retour de Madame La Maire, Fabien BOURDON présente l'affectation du résultat 2025. Le résultat de fonctionnement, d'un montant de 455 768,65 €, est proposé en affectation complète à la section d'investissement, au compte 1068, afin de renforcer l'autofinancement.

La minorité rappelle que le rapport d'orientation budgétaire soulignait, selon elle, que le budget 2025 n'avait pas été construit avec un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement destiné à couvrir le remboursement du capital des emprunts car tous les investissements avaient été faits. Fabien BOURDON indique qu'une collectivité doit dégager chaque année une capacité d'autofinancement et l'inscrire au budget afin de ne pas financer le remboursement du capital uniquement par les réserves.

L'affectation du résultat 2025 soumise au vote est adoptée par 19 voix pour et 4 contre.

Éléments de rétrospective financière 2020-2025

- L'année 2021 est présentée comme atypique, avec une capacité d'autofinancement négative et des ratios dégradés; un audit financier rétrospectif doit permettre d'en comprendre les causes.
- De 2022 à 2025, la situation est décrite comme plus stable, avec une CAF nette autour de 200 000 à 300 000 €.
- Les dépenses d'équipement progressent fortement sur la période: inférieures à 500 000 € au début du mandat, elles atteignent un pic d'environ 2,5 M€ en 2024, puis environ 2 M€ en 2025.
- Deux emprunts sont évoqués, dont un emprunt de 1,5 M€ mobilisé en 2025 dans le cadre d'une contractualisation totale de 2 M€.
- L'encours de dette serait passé d'environ 2,5 M€ en 2020 à 1,5 M€ en 2024, avant de remonter près de 3 M€ en 2025 du fait du nouvel emprunt.
- La capacité de désendettement est présentée comme maîtrisée, autour de six ans selon les chiffres provisoires exposés.

Construction du budget primitif 2026

L'objectif initial était de dégager 300 000 € de virement à la section d'investissement. Le budget présenté atteint environ 270 000 € de virement, auxquels s'ajoutent environ 100 000 € de dotations aux amortissements. Si l'exécution correspond aux prévisions, le résultat attendu pourrait avoisiner 500 000 €.

- Objectif de réduction d'environ 200 000 € sur les dépenses de fonctionnement hors virement.
- Optimisation des achats, notamment par le recours aux marchés publics lorsque les seuils l'exigent.
- Travail de réduction des coûts de maintenance et de certains doublons dans le système d'information.
- Maintien de certains postes, notamment alimentation et achats médiathèque/bibliothèque.
- Prise en compte d'un contexte national défavorable: hausse des combustibles, des matériaux et surtout des assurances des collectivités.
- Lancement annoncé d'un audit financier/prospective, d'un audit RH et d'un audit du système d'information.

5. Fiscalité locale 2026

Fabien BOURDON présente les taux de fiscalité locale. Il rappelle le mécanisme de lien des taux: l'augmentation d'un impôt local entraîne une évolution coordonnée des autres taux concernés. La proposition consiste à augmenter de 1,5 % les taxes foncières et à appliquer une majoration spéciale sur la taxe d'habitation des résidences secondaires afin de rapprocher le taux communal du niveau moyen départemental.

Taxe	Taux 2026 proposé / adopté	Observations
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,60 %	Augmentation de 1,5 %.
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,02 %	Augmentation de 1,5 %.
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,05 %	Comprend la majoration spéciale évoquée à 1,57 point.

À titre d'illustration, pour une résidence principale d'environ 140 m², l'augmentation du foncier bâti est présentée comme représentant environ 10 à 12 € par an. Pour une résidence secondaire comparable, l'augmentation est estimée à environ 30 à 40 € par an. Le produit supplémentaire total est évalué à environ 60 000 €.

La délibération fixant les taux est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

6. Budget primitif 2026

La présentation du budget primitif 2026 se poursuit par le détail des dépenses et recettes de fonctionnement, puis par les opérations d'investissement et les budgets annexes.

Fonctionnement - dépenses

Chapitre / poste	Montant BP 2026	Éléments présentés
Charges à caractère général (011)	753 000 €	Réduction et optimisation de plusieurs postes, dont petits équipements, locations, maintenance et autres services extérieurs.
Charges de personnel (012)	1 854 000 €	Effet de la hausse de cotisation CNRACL et du glissement vieillesse technicité; assurance statutaire autour de 70 000 €.
Atténuations de produits (014)	1 000 €	Chapitre présenté comme marginal.
Autres charges de gestion courante (65)	298 000 €	Indemnités des élus, formations, contingent SDIS, subvention CCAS, associations/écoles, informatique en nuage.
Charges financières (66)	60 000 €	Hausse des intérêts liée au nouvel emprunt.
Virement à l'investissement	270 000 €	Virement destiné à dégager de l'autofinancement.
Dotations aux amortissements	108 000 €	Renouvellement et amortissement du matériel de la collectivité.
Total dépenses de fonctionnement	3 338 000 €	Budget présenté à l'équilibre.

Plusieurs points particuliers sont détaillés: baisse de certaines locations de matériel grâce à la suppression d'un doublon informatique et de locations devenues inutiles; forte hausse des assurances, le contrat 2026 étant annoncé

autour de 65 000 €; maintien d'une enveloppe d'honoraires et conseils à 40 000 €, comprenant notamment l'assistance juridique et des audits; maintien du service ADS confié à l'échelon intercommunal ou au pays compétent. Sur les charges de personnel, une intervention signale que les salaires liés à l'Avel-Dro sont payés par le budget principal et donnent lieu à remboursement par la CCHPB. Fabien BOURDON répond qu'une mise à jour a été réalisée en 2025, avec rattrapage sur trois ans, et que le calcul repartira sur des indices actualisés.

Fabien BOURDON précise également que le budget du CCAS prévoit une subvention d'équilibre du budget principal de 45 000 €. Une question est posée sur la convocation au CCAS; il est répondu qu'une convocation a été envoyée le 24 avril.

Fonctionnement - recettes

Chapitre / recette	Montant BP 2026	Éléments présentés
Atténuations de charges (013)	33 000 €	Remboursements liés notamment aux arrêts maladie et charges de personnel.
Produits des services (70)	217 400 €	Concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, repas, ALSH, agence postale, remboursements CCAS.
Impôts et taxes (73)	1 879 000 €	Produit des impôts directs, attribution de compensation, droits de mutation.
Dotations et participations (74)	1 122 800 €	Dotations de l'État, cantine à 1 €, remboursements CCHPB, participations CAF et compensations.
Autres produits de gestion courante (75)	35 800 €	Revenus d'immeubles et produits annexes.
Travaux en régie / opérations d'ordre	30 000 €	Travaux réalisés par les services techniques sur opérations d'investissement.
Total recettes de fonctionnement	3 338 000 €	Budget équilibré sans report d'excédent, celui-ci étant affecté à l'investissement.

Il est précisé qu'il n'est pas proposé d'augmenter les tarifs de refacturation des repas ni de l'ALSH. Les redevances d'occupation du domaine public incluent un rattrapage d'un titre non émis en 2025 concernant Orange, ce qui explique une progression ponctuelle.

L'attribution de compensation diminue notamment en lien avec le transfert de la compétence PLU/PLUi à la CCHPB. Les droits de mutation sont volontairement estimés avec prudence. Les remboursements de la CCHPB comprennent la mise à jour des remboursements de salaires liés à l'Avel-Dro et la refacturation de travaux d'urgence réalisés en régie sur des routes d'intérêt communautaire.

Investissement - principales opérations

Opération	Montant BP 2026	Contenu présenté
1002 - Aménagement du terrain multisports / skatepark	5 000 €	Petits modules ou compléments ludiques, notamment pour les enfants.
1004 - Centre de secours / SDIS	320 000 €	Premier quart de la contribution communale au projet de centre de secours.

1005 - Voirie / routes communales	284 156 €	Programme de voirie, dont opérations liées à des routes communales ou intercommunales selon les compétences.
1006 - Gros entretien bâtiments communaux et terrains	180 000 €	Entretien du patrimoine communal et amélioration énergétique.
1007 - Matériel et véhicules	140 000 €	Dont acquisition d'un camion estimée à 90 000 €.
École Georges Le Bail / espace Pierre Prépost	160 000 €	Solde de l'opération, renaturation, réflexion sur les toilettes de la cour primaire et subventions en attente.
Digue de Penhors / secteur littoral	Montant à vérifier	Maîtrise d'œuvre Arcadis pour rehabilitation / renforcement ; partage du reste à charge évoqué avec Plovan.
Maison de santé pluridisciplinaire	130 000 €	Études de faisabilité et aménagement de locaux provisoires pour accueillir des professionnels de santé avant la MSP définitive.
Maison de la Baie / projet citoyen	30 000 €	10 000 € pour réfection de toiture en urgence; 20 000 € pour étude de programmation active.
Transition écologique	40 000 €	Schéma des énergies renouvelables et planification des interventions énergétiques.
Accessibilité	40 000 €	Planification des mises en accessibilité, notamment sanitaires et cheminements PMR.
Mobilités douces	10 000 €	Schéma communal de mobilité douce à court et long terme.
Système d'information	30 000 €	Panneau d'information en centre-bourg, serveurs, renouvellement du parc informatique, matériel de seconde main étudié.

Fabien BOURDON indique qu'un travail important est engagé sur la recherche de subventions: Bien vivre partout en Bretagne, Pacte Finistère 2030, DETR, DSIL, Fonds vert, LEADER et FEAMPA selon les opérations. Les subventions non notifiées ne sont pas toutes inscrites au budget.

La section d'investissement est présentée à l'équilibre autour de 2,16 M€. Les recettes comprennent notamment le FCTVA, les subventions d'investissement connues, l'affectation du résultat 2025, un emprunt prévu à 530 000 € dont 500 000 € déjà contractualisés pour octobre 2026, le virement de la section de fonctionnement et les amortissements. Le BP de la Commune est adopté à l'unanimité.

Budgets primitifs annexes

Budget Avel-Dro: le budget de fonctionnement est présenté à 30 200 €. Les dépenses concernent les fluides, l'eau, l'assainissement, la maintenance et les télécommunications. Les recettes incluent diverses locations, des remboursements et une participation du budget principal.

Le BP Avel Dro est adopté à l'unanimité.

Budget Lotissement de Kersyvet : il est rappelé que la lecture de ce budget est complexe en raison des écritures de stock. Les montants présentés sont de 392 236,28 € en fonctionnement et 177 744,14 € en investissement selon la

lecture finale de la délibération. Ces montants doivent être vérifiés avec la maquette budgétaire définitive, la transcription donnant aussi des chiffres légèrement différents à un autre moment.

Le BP de Kersyvet est adopté à l'unanimité.

Complément sur le projet de centre de secours

Madame la Maire apporte des précisions calendaires sur le projet de Centre de Secours : validation de l'avant-projet définitif en juin, dépôt du permis de construire dans la première quinzaine de juin, réunion publique de présentation durant la deuxième quinzaine de mai en partenariat avec le SDIS, commission d'appel d'offres envisagée en novembre 2026, début des travaux en février-mars 2027 et livraison avant l'été 2028.

7. Désignation au Finistère Ingénierie Assistance

Madame La Maire présente le rôle de Finistère Ingénierie Assistance, organisme départemental d'appui aux communes pour l'accompagnement des projets, de la faisabilité au suivi. Elle indique être membre de droit et propose David GOYAT comme suppléant. La candidature est validée, aucune opposition ni abstention n'étant entendue.

8. Désignation du correspondant défense

Madame La Maire propose la candidature de Lounis BELLAHMER comme correspondant défense. Celui-ci présente brièvement la fonction: sensibiliser les citoyens aux questions de défense, relayer l'esprit de défense, constituer un interlocuteur avec les autorités militaires et civiles, informer sur les formes d'engagement et participer au volet mémoriel. Sa désignation est validée, aucune opposition ni abstention n'étant entendue.

9. Commission communale des impôts directs

Fabien BOURDON rappelle que la commune doit transmettre à la DGFIP une liste de 32 noms parmi lesquels seront désignés les membres de la Commission communale des impôts directs. Cette commission participe notamment aux travaux relatifs aux valeurs locatives. La liste proposée, comprenant les 23 conseillers municipaux et 9 noms complémentaires, est validée par le conseil municipal.

10. Représentation au conseil d'administration du Mondial Folk

Bernez KERE rappelle que, lors d'une précédente délibération liée à une garantie d'emprunt accordée au Mondial Folk, la commune avait souhaité être représentée au conseil d'administration de l'association. Il propose de prendre la place de représentant titulaire de la municipalité et propose Ion PHILIPPON comme suppléant. La désignation est approuvée.

11. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Anne-Rozenn L'HÉVÉDER présente le renouvellement de l'organisation du temps scolaire de l'école Georges Le Bail. Les horaires sont définis pour une durée maximale de trois années scolaires et doivent être renouvelés. Le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien de l'organisation dérogatoire actuelle sur quatre jours.

Niveau	Jours	Horaires
--------	-------	----------

Maternelle	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00-12h00 et 13h30-16h30
Élémentaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00-12h30 et 14h00-16h30

Le conseil municipal valide le maintien de la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2027, pour une durée de trois ans. Le vote est approuvé à l'unanimité.

12. Création de nouvelles commissions extra-municipales

12a. Commission extra-municipale Citoyenneté

Madame La Maire présente la création d'une commission extra-municipale Citoyenneté, en lien avec les engagements de campagne en matière de participation citoyenne. Cette commission aura vocation à travailler sur des projets, problématiques ou thématiques communales, mais aussi à exercer un regard régulier sur le travail engagé par la municipalité.

La commission est présentée comme composée de 22 membres: 11 personnes volontaires et 11 personnes tirées au sort. Les modalités d'appel à volontaires seront communiquées par voie de presse, sur les réseaux de la mairie et sur le site internet. Il est précisé que des jeunes de 16 ou 17 ans ainsi que des personnes non inscrites sur les listes électorales pourraient participer, dès lors qu'elles souhaitent s'impliquer dans la vie citoyenne de la commune. Les personnes tirées au sort seront libres d'accepter ou non; en cas de refus, un nouveau tirage sera effectué. La création de la commission est validée.

12b. Commission extra-municipale Langue bretonne

Bernez KERE présente la création d'une commission extra-municipale consacrée à la langue bretonne. L'objectif est de promouvoir et faire vivre la langue bretonne sur la commune. La commission travaillera notamment sur la communication bilingue, la signalétique dans les bâtiments et sur la voirie, l'enseignement bilingue, la petite enfance, les expositions et la charte Ya d'ar brezhoneg.

La commission est proposée avec 12 membres: 4 élus, 4 représentants d'associations culturelles et 4 personnes qualifiées. Les personnes qualifiées citées sont Gilles GOYAT, Arnaud CHANARD, Anne-Hélène FICH et Enora Le Guern. Les associations évoquées sont Mervent, Ti ar Vro ar Vro Vigoudenn, Diwan/Div Yezh ou l'association de parents d'élèves de la filière bilingue, ainsi qu'Histoire et Patrimoine, sous réserve de vérification des intitulés exacts. Côté élus, Bernez KERE, Loïc LECLERE, Anne-Rozenn L'HÉVÉDER et Brigitte BREMAUD sont mentionnés. La création de la commission est validée.

13. Avis sur l'enquête publique relative à la plateforme de compostage AC Campéon

Luc QUEMENER présente la demande d'extension de la plateforme de compostage AC Campéon, exploitée par Clément Campéon. La plateforme, située au nord-est de la commune, passerait d'environ 8 930 m² à 17 400 m². Elle recevrait à terme 12 500 tonnes de boues et 10 000 tonnes de déchets verts. Le conseil municipal est invité à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique. Le Conseil émet un avis favorable au dossier par 21 voix pour et 2 contres.

14. Questions et informations diverses

Madame La Maire indique que les questions diverses comprennent une question de la minorité et trois questions transmises comme émanant d'administrés. Elle précise que les administrés peuvent également s'adresser directement à la mairie, qui répond aux appels, courriels et messages reçus.

Incivilités, cambriolages et sécurité

À la question de savoir pourquoi les sujets des incivilités et de l'insécurité ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, Madame La Maire répond qu'il convient de nommer précisément les faits: cambriolages, effractions ou dégradations. Elle indique que, selon les échanges avec la gendarmerie, Plozévet reste une commune paisible, même si une vigilance particulière s'impose sur les cambriolages, phénomène fréquent dans les communes littorales.

Gymnase tagué

Concernant les tags sur le gymnase, Madame La Maire indique que la Mairie a été informée dès le matin, que les services techniques sont intervenus rapidement et que le nettoyage a été effectué. Elle relève que les inscriptions n'étaient ni homophobes, ni racistes, ni vulgaires, tout en rappelant l'importance de traiter ce type de dégradation. Elle réagit également à la formulation de la question évoquant un chantier "participatif, solidaire et inclusive", qu'elle perçoit comme moqueuse. Elle défend les chantiers participatifs, qui réunissent des bénévoles de différents quartiers et contribuent, selon elle, à créer du lien social.

Gens du voyage

À propos de la proposition d'installer des blocs de béton autour des espaces verts pour en empêcher l'accès des gens du voyage, Madame La Maire répond que ceux-ci sont présents environ une fois par an, pendant une quinzaine de jours. Elle indique que la municipalité privilégiera une démarche de dialogue et de recherche d'un accord apaisé au moment de leur arrivée. Elle reconnaît que certaines difficultés d'hygiène peuvent exister, mais appelle à ne pas stigmatiser une population en rappelant que des incivilités sur les toilettes publiques existent aussi tout au long de l'année et ne sont pas liées aux gens du voyage.

Participation citoyenne et lien avec la gendarmerie

Madame La Maire confirme que le dispositif de participation citoyenne a été abordé avec la Gendarmerie. Elle rappelle que le dispositif avait été voté par l'ancienne municipalité mais n'avait pas encore été formalisé. La nouvelle équipe souhaite l'étudier, sans être tenue d'appliquer en urgence un dispositif qui n'était pas inscrit dans son programme.

Elle précise que la rencontre avec la gendarmerie s'est bien déroulée, que des échanges de numéros directs ont été réalisés et qu'elle a demandé à être informée de chaque cambriolage ou effraction sur Plozévet. Les gendarmes ont indiqué qu'ils renforceraient leur vigilance sur la commune et se sont déjà rendus à plusieurs reprises sur place dans les jours suivant la rencontre.

Madame La Maire conclut en citant un ancien message de Marie-Thérèse BLEAUMELEN rappelant qu'il n'est pas possible de placer un élu ou un gendarme devant chaque domicile et que le travail avec la gendarmerie demeure essentiel. Elle indique partager cette analyse.

Fin de séance

Madame La Maire lève la séance et invite les personnes du public à venir échanger avec les élus après la séance, notamment sur les questions relatives au Crédit Agricole ou à La Poste.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.